



PORTS ESTUAIRE  
SEUDRE

Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre

REF : RAODPP - 2021

Ancienne Gare – Place Faure Marchand  
17390 LA TREMBLADE

Mail : [contact@ports-estuaire-seudre.fr](mailto:contact@ports-estuaire-seudre.fr)  
Tél : 05 46 76 47 97

## RESTITUTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE

Document à remplir et à retourner à l'adresse ci-dessus

### USAGER

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE OU ASSOCIATION : .....

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL .....

.....

Tél : ..... E-mail : .....

NOM : ..... Prénom : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

PROFESSION : .....

ADRESSE : .....

.....

Tél : Domicile ..... Portable : .....

E-mail : .....

### TYPE D'EMPLACEMENT(S)

(Merci de cocher la case correspondante à votre restitution)

STATIONNEMENT NAVIRE   
(Appontement)

CABANE

TERRE-PLEIN

AUTRE(S)

Référence, nature, superficie :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### PORT CONCERNÉ

(Merci de cocher la case correspondante)

<input type="checkbox"/>	Chenal de l'Atelier <b>La Tremblade</b>	<input type="checkbox"/>	Chenal de la Route Neuve <b>La Tremblade</b>	<input type="checkbox"/>	Bassin à flots <b>Marennes</b>	<input type="checkbox"/>	Chenal de la Cayenne <b>Marennes</b>
<input type="checkbox"/>	Chenal de Coux <b>Arvert</b>	<input type="checkbox"/>	Chenal de la Grève à Duret <b>Arvert</b>	<input type="checkbox"/>	Chenal d'Orivol <b>Etaules</b>	<input type="checkbox"/>	Chenal des Grandes Roches <b>Etaules</b>
<input type="checkbox"/>	Chenal de Chaillevette <b>Chaillevette</b>	<input type="checkbox"/>	Chenal de Chatressac <b>Chaillevette</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Mornac sur Seudre</b>	<input type="checkbox"/>	<b>L'Eguille sur Seudre</b>



Suite au dos

**ETAT DES LIEUX (date à fixer par le SMPES)**

En cas d'absence de votre part, veuillez indiquer les coordonnées d'une personne pouvant intervenir en votre nom.

NOM .....PRENOM .....

ADRESSE .....

TEL : Domicile ..... Portable .....

**JE SOUSSIGNÉ (E), M. ....certifie l'exactitude des informations données.**

**Par la présente, j'informe le SMPES, de ma volonté de mettre un terme à mon autorisation en cours. Le SMPES sera libre de disposer à son gré de l'emplacement, sans que le bénéficiaire puisse prétendre au versement d'une quelconque indemnité.**

**Cependant, le SMPES peut aussi mettre fin à une autorisation avant son terme normal pour des motifs tirés de l'intérêt général ou pour manquement du titulaire à ses obligations.**

**Ce formulaire de restitution signé, met fin aux droits du titulaire de l'autorisation.**

**De plus l'article L2122-9 du code général de la propriété des personnes publiques dispose qu'à l'issue du titre d'occupation, les ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier existant sur la dépendance domaniale occupée doivent être démolis soit par le titulaire de l'autorisation, soit à ses frais, à moins que leur maintien en l'état n'ait été prévu expressément par le titre d'occupation ou que l'autorité compétente ne renonce en tout ou partie à leur démolition.**

**Les ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier dont le maintien à l'issue du titre d'occupation a été accepté deviennent de plein droit et gratuitement la propriété de l'Etat, francs et quittes de tous privilèges et hypothèques.**

- J'accepte que les informations contenues dans ce formulaire soient enregistrées dans un fichier informatisé par le Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre, dans le but de répondre à la destination du formulaire. Ces informations confidentielles sont strictement destinées au Syndicat Mixte des ports l'estuaire de la Seudre. Elles serviront à pouvoir contacter, informer ladite personne.**

**Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en contactant : le Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre.**

**Le demandeur,**

**Lu et approuvé le : ...../...../...../ Signature :**

**RENDEZ-VOUS FIXÉ PAR LE SMPES**

Le . . / . . / 2021 à : ..... heures

CADRE RÉSERVÉ AU SMPES

**AVIS du SYNDICAT MIXTE des PORTS de l'ESTUAIRE de la SEUDRE**

**OBSERVATIONS OU RÉSERVES EVENTUELLES :**

.....  
.....  
.....

FAVORABLE

DEFAVORABLE

AVEC RESERVES

LA TREMBLADE, le .....

Le Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre  
Pierre-Yves CHEVALIER